COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES

Réunion du 8 décembre 2021

Présent.e.s : Marie-Paule BELLIOT, Ann BOSTOEN, Roselyne CHEVALIER, Christine DAYNAC, Céline HAUSZWALB, Philippe LANTA, Jacques MAEGHT, Paule MAZEO, Jacky MORELLE, Patrick MOSKOVICZ, Sophie PONS, Michaël SARFATI, François RICHE, Sandrine THOURY.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

Présentation de la mise en œuvre du projet lauréat du Budget Participatif de l'édition 2017, Apaiser et embellir la rue des Archives autour du cloître des Billettes :

La présentation de ce projet est assurée par la Direction de la Voierie et des Déplacements (DVD), en présence de Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers, d'Annabelle IMBERT, Directrice adjointe de cabinet chargée de l'espace public et de la participation citoyenne, et d'Alban GIRAUD, Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'espace public. Il est rappelé en introduction qu'il s'agissait initialement d'un projet consistant à valoriser l'ensemble architectural constitué de l'église et du cloître par un aménagement qualitatif au sol matérialisant une traversée piétonne, du pied de l'édifice jusqu'au trottoir d'en face, avec une surélévation au niveau de la chaussée pour apaiser le trafic.

Les contraintes techniques telles que la présence de nombreux réseaux en sous-sol, le passage d'une ligne de bus dans la rue, la forte valeur patrimoniale du secteur (intégré au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais - PSMV), ainsi que la contrainte budgétaire liée à l'utilisation de matériaux nobles sont abordés comme autant d'éléments ayant conduit aux trois propositions soumises aux habitants.

Trois propositions d'aménagement sont présentées d'un coût estimé entre 185 000€ à 200 000€. Une proposition ad hoc (mixte entre deux options) est retenue par les membres du Conseil de quartier avec 13 votes (les autres options comptabilisant 0 vote). Dans cette variante retenue, il est prévu la reprise du revêtement de chaussée en pavage aussi bien sur le carrefour que sur les trottoirs pair (au pied de l'église des Billettes) et impair sans élargissement de trottoir et la création d'une traversée piétonne devant le n°13 de la rue des Archives

Le lien vers la lettre d'info de travaux hebdomadaires permettra d'être tenu.e informé.e du calendrier des chantiers et des travaux https://mairieparischentre.paris.fr/pages/les-travaux-et-les-chantiers-de-voirie-a-paris-centre-18334

Intervention de Boris Jamet-Fournier, élu référent du Conseil de quartier :

Il y a quelques zones identifiables et peu nombreuses qui posent problème, est-ce qu'il y a des moyens de sanctions mis en place pour ces débordements ?

Les zones en tension du quartier « Marais-Archives » sont effectivement bien ciblées (rue Vieille du Temple côté 3e, rue des Archives côté 4e, place du Bourg-Tibourg,..), faisant l'objet de contrôles spécifiques et de rondes régulières de la part de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).

Des verbalisations ont bien évidemment été dressées à l'encontre des établissements les plus problématiques.

En cas de débordements notoires, des procédures d'amendes administratives à 500€ sont susceptibles d'être enclenchées (procédures contradictoires donc longues) par la direction de l'urbanisme.

Le nombre de verbalisations n'est pas élevé au vu des débordements, combien d'agents de la Direction de Prévention, de la Sécurité et de la Protection sont déployés la semaine ?

Au 8 novembre 2021 ; 860 verbalisations ont été effectuées par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) depuis fin juin à Paris Centre. Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne parisienne.

Nous n'avons pas à ce jour le chiffre d'agents de la DPMP affectés à Paris Centre, car cette nouvelle direction vient d'être créée.

Est-ce que la mairie de Paris a prévu de consulter les habitants pour établir si le dispositif des terrasses estivales doit perdurer ou non ?

Le dispositif des terrasses estivales, né de la révision du Règlement des étalages et terrasses (RET) en vigueur depuis le 1er juillet 2021, sera autorisé pour 7 mois chaque année du 1er avril au 31 octobre.

Au préalable (du 27 avril au 18 mai 2021), une concertation a été menée par la Ville associant notamment les représentants de professionnels et des collectifs de riverains, pour définir les modalités d'intégration du dispositif des terrasses éphémères dans le nouveau RET.

À noter que seules les terrasses estivales accordées par les mairies d'arrondissement pourront à nouveau s'implanter les années suivantes.

Il a été constaté que des poubelles sont sorties bien avant les horaires de ramassage et stagnent sur la voie publique tout l'après-midi. Est-il possible de communiquer auprès des copropriétés et des établissements afin qu'ils adaptent les sorties des poubelles en fonction des horaires de ramassage ?

Le travail des services de la Ville sur ces questions est déjà bien coordonné :

- dans un premier temps, les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) rendent visite aux établissements ou copropriétés concernés pour une « mise en garde » ;
- puis la DPMP procède à un contrôle la semaine suivante, et verbalise si nécessaire (avec une vigilance maintenue les jours qui suivent).

En règle générale, cette méthode porte ses fruits.

Comment la mairie peut aider les prestataires qui passent pour le ramassage des poubelles en dehors des passages pendulaires ?

Il est rappelé les horaires de collecte des ordures ménagères :

- 3e arrdt : collecte le soir entre 17h et 23h environ (société privée Derichebourg).
- 4e arrdt : collecte le matin entre 6H et 11h30 environ (société privée Derichebourg).

Est-il possible d'envisager une communication différente afin de sensibiliser les Parisien.ne.s sur les dispositifs mis en place par la Mairie mais pas suffisamment porté à la connaissance des usagers ?

La Mairie de Paris Centre utilise de nombreux moyens de communication pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens sur ses dispositifs :

affichage dans les panneaux municipaux, journal municipal, site internet, lettre d'information, réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram), en sus des réponses écrites à chaque habitant qui sollicite la Mairie. Le Conseil de quartier peut faire des propositions d'outils qu'il jugerait pertinents mais, pour rappel, il n'est pas possible de créer de nouveaux supports en période de réserve pré-électorale.

Embellir votre quartier :

Le Conseil de quartier évoque le nombre important de vote en faveur du projet concernant la création d'un parc canin supplémentaire à Paris Centre seulement quelques heures après leur ouverture sur la plateforme « Embellir votre quartier ». Il se questionne sur leur authenticité et n'est pas favorable à ce projet en raison de la dégradation des massifs de fleurs qu'un tel projet entrainerait.

Présentation des représentant-e-s des associations du deuxième collège :

Les inscriptions au premier collège des Conseils de quartier se font à titre individuel et personnel.

Un second collège des Conseils de quartier est en cours de constitution. Il accueillera les associations, les commerçants et les collectifs ayant une implication dans la vie de quartier de Paris Centre. Une liste de différents acteurs a été transmise à l'équipe d'animation qui doit se prononcer.

Trois associations candidates au second collège du Conseil de quartier Marais-Archives sont représentées :

- Le Centre Paris Anim' Simon Le Franc, situé rue Simon Le Franc dans le 4e arrondissement et géré par la Fédération Régionale des Maisons de la jeunesse et de la Culture (MJC) en Ile-de-France. Le centre propose des activités régulières, des stages et des événements diversifiés destinée aux habitantes et aux habitants. Le Conseil de quartier pourra les solliciter au besoin pour les accompagner dans leurs projets.

- L'association « Aux 4 coins du 4 », devenue « Aux 4 coins de Paris Centre » a pour objet la mise en œuvre d'un tourisme de proximité, de qualité, solidaire, innovant et participatif dans les différents quartiers du 4e arrondissement et ses abords. L'association souhaite harmoniser les relations entre les habitants et les visiteurs et leur faire découvrir l'histoire ainsi que les richesses culturelles et patrimoniales dans une approche intime et personnelle.

- Vivre le Marais est une association qui, par le biais d'un blog, relaie des informations de la vie locale. L'association est attachée à la protection du patrimoine et à la sauvegarde d'une sérénité dans le Marais.

Il est voté par l'ensemble du Conseil de quartier, l'inscription de ces trois associations au second collège.

Rappel des principes de la charte :

Il est rappelé les différents principes de la charte des Conseils de quartier de Paris Centre.

  - Le respect du Règlement Général sur la Protection des Données par l'équipe d'animation qui s'est engagée à ne pas diffuser les coordonnées des membres du Conseil de quartier sans leur accord, et à les utiliser uniquement dans le cadre des Conseils de quartier et leur groupe de travail.

- Les groupes de travail et les commissions s'organisent et travaillent selon leur souhait.
- Toute décision doit faire l'objet d'un vote lors des réunions régulières, qu'elle soit prise par les membres des groupes de travail, des commissions, ou par l'équipe d'animation.
- Toutes les décisions votées en réunion sont notifiées dans les comptes rendus.
- La communication au nom du Conseil de quartier vers les élu.e.s revient à la co-présidente et au co-président.
- La communication du Conseil de quartier vers l'extérieur revient au membre de l'équipe d'animation en charge de la communication.
- Les membres du Conseil de quartier se sont engagés à signer la charte d'engagement de comportement civil et d'assiduité aux réunions.

Appel à candidature pour rejoindre l'équipe d'animation en qualité de chargé de la communication :

Suite à la démission d'un membre de l'équipe de l'animation en charge de la communication. Un appel à candidature est lancée, aucun membre du Conseil de quartier se porte volontaire pour rejoindre l'équipe d'animation.

Lors des échanges, il est évoqué un projet de Commission communication inter-Conseil de quartier de Paris Centre qui permettrait une mise en commun des actions de communication.

Une réunion de lancement est prévue à la suite du Café du Maire du 11 décembre, qui se tiendra au Cavalier Bleu à 10h30.

Intervention des animateurs de groupes de travail ou commission souhaitant faire approuver des points de leur travail :

Commission école : Le projet d'éveil musical et le projet de sciences et végétalisation voté lors de la réunion du 10 novembre, rencontrent des difficultés d'obtention d'avis de faisabilité. Il est demandé au Conseil de soutenir le groupe de travail dans ses démarches auprès des différentes administrations pour obtenir la réalisation de ces projets.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur de cette demande.

Commission mobilités : 3 ateliers de concertation relatifs à la révision du plan de circulation "Marais/les Iles" sont en cours. L'atelier sur la zone 1 (frange comprise entre le boulevard de Sébastopol et l'axe Beaubourg/Renard et le Nord du Marais) s'est tenu mercredi 17 novembre. L'atelier sur la zone 2 (les îles et le sud Rivoli) a eu lieu le 26 novembre. Le dernier atelier se déroulera le 15 décembre à 18h30 à la Mairie de Paris Centre en salle Brébion Valla et portera sur le cœur du Marais.

Commission Terrasse : La commission n'a pas d'autre élément complémentaire à apporter suite à l'intervention de Boris JAMET FOURNIER.

Commission propreté : Il est demandé de faire remonter les points noirs rapidement. La difficulté à lire la carte des points noirs relative au Plan de Propreté de Paris Centre est évoquée.

Commission Plan Local d'Urbanisme : Il est rappelé que le Marais est également régit par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais. Le Plan Local d'Urbanisme a une portée territoriale.

Commission assistance numérique : Pour développer les projets la Commission va se tourner vers le Budget Participatif ; Il est rappelé que la phase de dépôt de projet du Budget Participatif 2022 débutera le 5 janvier et se clôturera le 25 janvier.

Commission Sécurité : Il est prévu que la commission se réunisse bientôt.

Groupe de travail Place Renée Vivien : Une réunion doit avoir lieu afin de définir la date et le contenu de l'événement prévu en mars. Une présentation sera faite lors de la prochaine réunion du Conseil de quartier.

Groupe de travail jardin Anne Frank : Une réunion doit être organisée afin de définir une date et une l'organisation ciblée pour l'événement proposé par le Conseil à l'occasion des 15 ans du jardin Anne Frank.

Il est rappelé en fin de réunion qu'à partir de janvier 2022, le Conseil de quartier Marais Archives se tiendra tous les deuxièmes lundi du mois à 18h30. Dans l'éventualité où le lundi serait un jour férié, la réunion est reportée au troisième lundi du mois. En dehors du mois de juillet et du mois d'août, les réunions sont maintenues pendant les vacances scolaires.

Question diverses et signalement :

Questions :

Qu'en est-il des demandes de pérennisation des terrasses exceptionnelles attribuées en raison du Covid-19 qui occupaient les places de parking ?

Suite aux demandes adressées lors de la réunion sur les terrasses du mois de septembre à Véronique Levieux, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne, et Dorine Bergman, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme, aurons-nous la liste des demandes de terrasses refusées ?

Et serait-il possible d'ajouter une ligne faisant état du statut d'avancement du dossier d'instruction de demande de terrasse (autorisation en cours/autorisé) dans Data Paris ?

En consultant Data Paris, il est possible d'obtenir la localisation des panneaux d'affichage et les personnes à contacter pour les demandes d'affichage. Or il n'y a aucune information concernant Paris Centre. Comment pouvons-nous faire pour utiliser ces panneaux d'affichage ?

Est-il possible de coordonner le passage du ramassage des ordures en décalage des heures d'accueil des élèves de l'école Saint-Merri, afin de faciliter le passage du camion dans la rue ?

Signalements :

Les membres du Conseil de quartier interpellent la Mairie sur des établissements à débit de boissons situés en face du 13 rue Chapon qui installent des terrasses sauvages alors qu'il n'y a pas un passage d'une largeur d' 1 mètre 60 sur le trottoir.

Le débordement de terrasse du Pick-Clops, rue de la Verrerie, est également signalé.

La Mairie est interpellée sur le recouvrement publicitaire fait sur la boutique Calvin Klein, située 42 rue des Francs Bourgeois, pour qu'il soit retiré, compte tenu du caractère patrimonial des édifices médiévaux sur lesquels il a été installé.